

Une fois n'est pas coutume, nous avons souhaité partager avec vous un texte sur Jacques Laurent superbement écrit par Jean-Gérard Lapacherie, qui nous conforte dans notre approche et nos questionnements sur la rationalité de la grammaire et notre choix de prendre parfois quelques libertés dans nos écrits : comme le dit si joliment Maryse Condé parlant des libertés prises dans ses livres : j'écris en Maryse Condé.

Bonne lecture. FK

Jacques Laurent, grammairien irrévérencieux

par Jean-Gérard Lapacherie

Il n'est pas aisé de rendre hommage à Jacques Laurent (1919-2000), élu à l'Académie française en 1986, tant son œuvre est diverse : journaliste, fondateur de revues, penseur ou esthète, animateur du mouvement littéraire dit des Hussards, en hommage à Giono (et à son roman de 1951 : *Le Hussard sur le toit*), admirateur de Stendhal, non pas de l'idéologue, mais du romancier ironique et persifleur, polémiste et homme de convictions fortes, auteur de romans populaires (la série des *Caroline Chérie*), historien, auteur de romans policiers, critique théâtral, auteur de romans sentimentaux, et même artiste peintre – talents variés qu'il a exercés sous différents pseudonymes, de sorte que son œuvre apparaît comme un puzzle ou un casse-tête, comme disent les Québécois, dont il incombe aux plus patients des critiques littéraires de rassembler les pièces éparses, afin de reconstituer de cet écrivain une vision cohérente.

Jacques Laurent a eu une activité peu connue qu'il a, il est vrai, exercée de façon irrégulière, ça et là dans les revues qu'il a animées, ou dans tel ou tel ouvrage : c'est celle de grammairien. Précisons : de grammairien amateur, volontiers irrévérencieux et quelque peu insolent, surtout à l'égard de ces professeurs qui se piquent de savoir le français et qui ont corrigé des fautes imaginaires dans les copies de leurs élèves ou de leurs étudiants ou même de ses confrères immortels, dont il n'appréciait pas toujours le goût pour la norme inflexible. De ce point de vue, son ouvrage publié il y a vingt ans, *Le français en cage* (Grasset), rarement cité, qui n'est quasiment plus lu, que beaucoup de critiques ont oublié, si tant est qu'ils en aient eu connaissance un jour, est une charge, bien « informée », comme l'on dit, et solidement étayée, comme l'on dit encore, contre les censeurs de la langue, les linguistes flics, les professeurs mal instruits de l'Éducation nationale. Dans *Arts* (24 avril 1957), il a publié, plus de trente ans avant *Le français en cage*, « un bref article où,

Fatoumata KANE – Octobre 2010, lu pour vous sur :

<http://www.jeune-france.org/Nos%20immortels/laurent.htm>

pour la première fois, (il) s'en prenait au zèle excessif que déploient les policiers du langage dès que l'occasion leur est donnée de condamner ». De fait, il montre que les interdits qu'imposent MM. Chassang et Seninger, les auteurs d'un manuel qui fut longtemps en usage dans les études de lettres : khâgne et hypokhâgne, propédeutique, préparation aux concours de recrutement des professeurs de français - à savoir *poursuivre un but* (au lieu de *viser un but*), *dans le but de* (au lieu d'*en vue de*), *il s'en rappelle* (au lieu d'*il se le rappelle*), *se baser sur* (*se fonder sur*), *malgré que* (*bien que, quoique*), *préférer que* (au lieu de *plutôt que*) – sont arbitraires et ne sont fondés que sur des préventions ou des préjugés que rien, dans l'histoire de la langue, n'atteste ou que les écrivains classiques ignoraient. Il en va de même des exigences : *consentir à ce que* (exigé à la place de *consentir que*), *aimer à ce que* (*aimer que*), *s'attendre à ce que* (*s'attendre que*), *demander à ce que* (*demander que*) ; ou encore « soit ... ou » pour « soit... soit ». Les écrivains du XVII^e siècle disaient *consentir que*, et non pas *consentir à ce que*, comme l'exigent les professeurs dont Jacques Laurent potache a docilement suivi les consignes, à tort et trop longtemps.

La méthode suivie (car Jacques Laurent en a une, et qui est solide), faite de seule curiosité, consiste à vérifier si, dans l'histoire de la langue ou chez les écrivains ou grammairiens des siècles classiques, la locution prohibée de nos jours, la construction jugée fautive par les modernes, la signification qui heurte les oreilles des linguistes, etc. étaient effectivement prohibées, considérées comme fautives ou choquantes il y a trois siècles. Dans la plupart des cas, il n'en est rien, de sorte que la langue classique apparaît plus libre, moins corsetée, moins surveillée, que le français « en cage » des modernes. L'une des cibles de Jacques Laurent est « la tyrannie que beaucoup d'amateurs de français pratiquent à l'aveugle comme s'ils obéissaient à un devoir sacré, celui d'interdire ».

Cela ne veut pas dire – bien au contraire – qu'il prêche pour que la langue soit conservée dans un bocal de formol. Il n'est pas ringard, ni rétrograde, ni pétrifié dans une admiration sottise de l'ancienne langue. Il regrette les orthographes (ou orthographies, comme on devrait dire, si l'on avait une orthographe juste) absurdes : *chasse-trape* ou *chariot* ou la distinction factice entre *cuisseau* et *cuisseot* ; ou encore il s'amuse que la dictée des concours d'orthographe soit émaillée de termes scientifiques, que personne, sauf quelques savants, n'utilise. Il est même prêt à recourir à l'argot ou au français populaire, quand leur emploi est rendu inévitable par les nécessités de l'expression ; ou même il justifie les néologismes sémantiques ou les emprunts à l'anglo-américain, à condition que ces emprunts combler une lacune de la langue française. Pour cela, il avance des arguments que Montaigne n'aurait pas reniés : « que le gascon y arrive, si le français n'y peut aller »...

Jacques Laurent est un esprit libre qui n'aime guère les cages, les corsets, les fils de fer barbelés, les interdits – quand ceux-ci ne sont en rien justifiés et qu'ils relèvent du hasard ou du pur arbitraire ou même d'une erreur de lecture. En bref, c'est une grande leçon de liberté qu'il donne – non pas de laxisme ou de je-m'en-foutisme (« après nous, le déluge », disent les libertaires du français), mais de liberté assise sur la rigueur, l'exigence, la connaissance, la fréquentation quotidienne des grands auteurs. La langue française n'est pas la propriété privée des censeurs, des auteurs de dictionnaires, des linguistes, fussent-ils les plus savants des hommes, ni des grammairiens ; elle est aussi – et surtout - la langue qu'il revient à chacun d'illustrer.